Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BAC PRO 2024
Correction épreuve de PSE

PREMIERE PARTIE – Thématiques A et B

1.1
Les émissions de gaz à effet de serre ont un impact sur la biodiversité, la pollution des sols, de l'air, de l'eau ainsi que l'équilibre de la planète.

1.2
L'objectif est de réduire de moitié les émissions de CO2.

1.3
Le secteur du transport émet plus de 25 % des gaz à effet de serre.

1.4
L'utilisation des transports en commun diminue la pollution provoquée par des voitures individuelles.

1.5
- Mesure collective : circulation alternée dans Paris, co-voiturage.
- Mesure individuelle : utilisation d'un vélo.

1.6
L'empreinte carbone du burger classique est plus élevée car il contient de l'huile de palme et des tomates qui ont une empreinte carbone moyenne mais aussi de la viande qui possède une empreinte carbone élevée. Le burger végétarien, lui, est composé de légumes locaux et de légumineuses qui sont à faible empreinte carbone.

1.7
Le transport des aliments ainsi que l'énergie utilisée pour la production en serre sont des facteurs qui augmentent l'impact carbone des ingrédients.

1.8
- Mesure individuelle : privilégier les producteurs locaux et donc le circuit court, diminuer la consommation de viande.
- Mesure collective : mettre en place des subventions en faveur de l'agriculture raisonnée.

1.9
L'alimentation flexitarienne est choisie car les produits sont de meilleure qualité nutritionnelle et elle diminue l'impact sur l'environnement.

1.10
Le panier flexitarien possède un meilleur Nutri-score car il a plus de produits bruts avec peu de transformation.

1.11
Le consommateur doit prendre en compte l'origine de l'aliment, la date de péremption afin d'éviter le gaspillage qui a également un impact sur les émissions de CO2.

1.12
Le panier flexitarien va permettre d'élaborer des menus écoresponsables car il possède un bilan carbone moins élevé que le panier standard pour le même prix.

1.13
Les deux principales causes de gaspillage alimentaire liées à la consommation de repas au restaurant sont les restes jetés ou produits périmés mais aussi les déchets de préparation et la mauvaise gestion des stocks.

1.14
- Ne pas rompre la chaîne du froid afin de ne pas jeter des produits périmés.
- Servir des quantités raisonnables pour éviter de jeter l'excédent

1.15
Une grande partie du gaspillage est effectuée lors de la production (32 %), la transformation et le transport (21 %) mais aussi la distribution (14 %). Il est donc important d'agir à tous les niveaux de la chaîne alimentaire.

DEUXIEME PARTIE – Thématique C

2.1
Les principaux risques professionnels sont : risque de chute de hauteur et de plain-pied, risque physique avec l'utilisation d'équipements de levage et manutention, risques électriques.

2.2
L'inspection du travail et les pouvoirs publics.

2.3
Le risque imminent et grave correspond à un dommage qui peut atteindre la santé du professionnel de manière permanente, il donc important de le traiter rapidement et donc d'arrêter les travaux.

2.4
- Accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail de manière soudaine.
- Accident survenu sur le lieu de travail ou le trajet.
- Accident qui entraîne des dommages sur la santé du professionnel.

2.5
Parmi les accidentés de travail recensés en 2021, il y a eu 41 ouvriers du BTP. C'est le secteur avec le plus grand nombre d'accidents en comparaison avec les autres. C'est par ailleurs le principal secteur d'activité relatif aux chantiers des JO.

2.6
DUERP signifie : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

2.7
- La création du DUERP est obligatoire dès l'embauche du premier salarié.
- Les entreprises de plus de 11 salariés ont l'obligation de faire une mise à jour chaque année.
- Le DUERP doit être conservés pour une durée minimale qui ne peut être inférieure à 40 ans.

2.8
Gravité : 3 – Grave car peut entraîner une incapacité permanente.
Probabilité : 4 – Très probable car les passages et donc l'exposition aux dangers sont très fréquents.
Priorité : Priorité 1.

2.9
L'employeur doit traiter en priorité le risque de circulation des engins et des piétons car selon la gravité et la probabilité des deux risques, celui-ci présente des conséquences plus graves ainsi qu'une probabilité plus importante

2.10
- Mesure collective : mettre en place des panneaux de signalisation et des zones délimitées.
- Mesure individuelle : port d'un gilet réfléchissant pour indiquer la position du professionnel.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.